

Maquette originale (© Musée de La Poste)



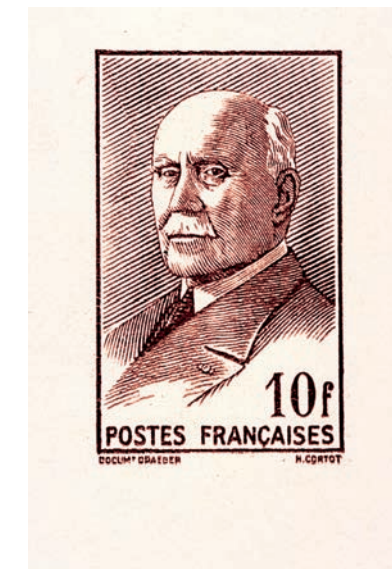
Maquette originale (© Musée de La Poste)

Les Blasons : les talentueux remplaçants du Maréchal

C'est une première en France en cette première moitié du XX^e siècle, des timbres à valeurs faciales élevées sont imprimés en petit format et, qui plus est, en typographie. En fait, c'est le portrait du maréchal Pétain qui aurait dû être présent sur ces fortes valeurs, mais certains aléas et les contraintes inhérentes à cette difficile période de l'occupation en ont décidé tout autrement.

Quatre mois après son arrivée au ministère de la Production industrielle et des Communications, l'attention de Robert Gibrat est attirée par un petit article publié dans l'édition de *Paris-Midi* du 23 août 1942, article peu flatteur pour le service public dont il a la responsabilité et qui relate le refus opposé par un des guichetiers de la Poste de la rue du Louvre à un usager d'affranchir une correspondance avec un timbre à 5 francs à l'effigie du maréchal Pétain. L'incident a de quoi étonner et le ministre demande donc des explications au secrétaire général des PTT, Vincent di Pace.

Ce dernier s'exécute et se fend d'un rapport très dense de trois pages et demie qu'il expédie le 13 septembre : « ... des instructions ont été données au mois de juin dernier de ne délivrer des



D.R.

timbres-poste de 5 F. à l'effigie du Maréchal qu'aux personnes qui en font la demande expresse et d'utiliser au lieu et place de ces figurines, des timbres-poste de 2 F. et 3 F. pour l'affranchissement des envois déposés au guichet. La mesure a été prise en raison de l'obli-

gation dans laquelle s'est trouvée l'Administration de réduire la consommation des figurines imprimées en taille-douce par suite de la pénurie croissante de matières premières nécessaires à leur fabrication. »

Et M. di Pace commence par expliquer que sur les 20 figurines de la série courante alors en service, sept sont imprimées en taille-douce et de préciser leurs chiffres de consommation mensuelle ; certains, comme on va le constater, ne sont pas négligeables :

- 4 millions 1/2 de figurines à 4 francs (Pétain, type Lemagny-Gandon)
- 4 millions de figurines à 4,50 francs (idem)
- 4 millions de figurines à 5 francs (Pétain, type Draeger et Hôtel-Dieu de Beaune)
- 2 millions 1/2 de figurines à 10 francs (Angers)
- 1 million de figurines à 15 francs (Hôtel-Dieu de Beaune)
- 1 million 1/2 de figurines à 20 francs



(Aigues-Mortes)

– 80 000 figurines à 50 francs (*Pétain*, type *Draeger*).

L'Atelier à court de fournitures

Au début du mois de juin, l'Atelier a fait savoir que ses possibilités d'imprimer des timbres en taille-douce allaient être fortement diminuées du fait des difficultés rencontrées pour s'approvisionner en matières premières. Et l'impression en taille-douce a des exigences toutes particulières :

«1°. - ACIERS SPÉCIAUX POUR LES POINÇONS ET LES MOLETTES.

Ces aciers étaient importés d'Angleterre et les approvisionnements s'épuisent. L'Atelier a repris les essais avec des aciers français, mais les résultats n'ont pas été satisfaisants. Il est donc probable qu'il faudra se résoudre à employer des aciers spéciaux inférieurs, très difficiles, eux aussi, à se procurer.

D'autre part, la cémentation des poinçons et molettes au cyanure de potassium a lieu dans des fours portés à 800° à l'aide de compresseurs à gaz d'éclairage. Le manque de pression du gaz ou sa mauvaise qualité sont une gêne constante pour l'exécution normale des travaux.

2°. - CYLINDRES EN LAITON DUR AYANT À PEU PRÈS LA RÉSISTANCE DE L'ACIER DOUX.

Ce métal est accordé seulement par transformation de clichés de laiton réformés (pour 1 000 kg de clichés en laiton réformés, on obtient 800 kg de laiton dur) et les stocks diminuent rapidement.

3°. - PAPIERS PUR CHIFFON GOMMÉ.

Le papier pur chiffon étant actuellement introuvable, les papiers qui sont fournis n'ont plus la composition nécessaire et la qualité des impressions est nettement moins bonne (cette remarque s'applique également à la typographie).

4°. - ETOFFES D'ESSUYAGE.

30 000 m² de croisé blanc avaient été demandés pour l'année 1942 et 4 672 mètres seulement ont été obtenus jusqu'ici.

5°. - MORCEAUX DE DRAP DE LAINE POUR LES MACHINES À IMPRIMER.

Une commande de ces étoffes, faite au mois d'octobre 1941, a été livrée le mois dernier. Les commandes des mois d'avril et mai n'ont pas encore été servies. La réserve des Ateliers en drap de l'espèce est sur le point d'être absorbée.

6°. - ENCRE SPÉCIALES.

Les encres livrées par les fournisseurs sont très inférieures du point de vue de la composition et de la qualité à celles qui étaient fournies avant les hostilités.

7°. - PAPIER MOUSSELINE ANTIMACULE.

Sur les 60 tonnes de ce papier demandées pour l'année 1942, 8 631 kg ont pu être obtenus, c'est-à-dire le septième seulement des besoins.



Un fragment de papier antimacule. Celui-ci a servi lors de l'impression du timbre Jean de Vienne. (Coll. P.V.)



8°. - TRICHLORÉTHYLÈNE.

Le trichloréthylène, produit contingenté, est utilisé pour les impressions en taille-douce polychrome et n'est accordé qu'en

quantité très faible et insuffisante.

9°. - ACIDES GRAS ET CHARBON POUR LE NETTOYAGE DES BANDES D'ESSUYAGE.

Enfin, pour nettoyer les bandes d'essuyage, le blanchisseur réclame depuis le début de l'année des acides gras et du charbon qui ne lui ont pas été attribués par l'Office de répartition. En présence de cette situation, une diminution sensible de la consommation des timbres-poste en taille-douce de la série courante s'impose si l'on ne veut se trouver à brève échéance dans l'obligation de supprimer complètement ce mode d'impression... »

Vincent Di Pace fait alors des suggestions :

«... Aussi l'Administration est-elle conduite à envisager le doublement des timbres-poste en taille-douce de 4, 4,50, 5, 10, 15 et 20 francs de la série normale par des figurines de même valeur en typographie. Seul le timbre de 50 F. à l'effigie du Maréchal, dont le débit est relativement faible en raison de sa forte valeur, ne serait pas doublé.

Les six nouveaux timbres seraient à l'effigie du Maréchal et ceux de 10, 15 et 20 F. pourraient être tirés en grand format afin de faciliter la différenciation des diverses figurines.

Cette solution permettrait de fournir des timbres-poste en taille-douce aux personnes qui en feront la demande et de satisfaire ainsi, en particulier, la clientèle philatélique ; d'autre part, elle réduirait considérablement la dépense de matières premières nécessaires à la fabrication de ces timbres, ce qui permettrait de poursuivre, sans trop de difficultés, le programme des émissions spéciales de bienfaisance... »

Robert Gibrat répondra très laconiquement le 17 septembre : « Explication satisfaisante. Je suis d'accord. » Ce n'est donc pas, comme on a pu le lire ici ou là, pour une question de coût que les timbres en taille-douce sont doublés, mais parce que l'Atelier souffre des restrictions imposées par l'occupation. D'ailleurs, l'impression de certains timbres gravés a déjà été suspendue au moment où M. Di Pace rédige son rapport : le 5 francs *Hôtel-Dieu de Beaune* n'est plus imprimé depuis le 19 mars, les 10 francs *Angers* et 15 francs *Hôtel-Dieu de Beaune* depuis le 29 avril et le 5 francs *Pétain* depuis le 1^{er} août. La situation est ●●●

●●● pour le moins très sérieuse ; rien à voir avec celle qui prévalait quatre mois plus tôt lorsque le même M. Di Pace demandait le renouvellement de deux timbres grand format en taille-douce à savoir les 10 et 20 francs de la série courante et faisait émettre le 15 francs *Hôtel-Dieu de Beaune*...

Le Maréchal n'est pas timbrogénique

Fort de l'accord du secrétaire d'Etat, Vincent di Pace commence par ordonner la fabrication des 4 francs et 4,50 francs en typographie (types *Lemagny-Hourriez*) et contacte immédiatement deux graveurs pour réaliser les nouveaux poinçons nécessaires à cette impression en typographie : Georges Hourriez est en charge du 5 francs de petit format (type *Draeger*) et Henri Cortot s'occupe du grand format devant être décliné à 10, 15 et 20 francs. Les poinçons doivent être terminés en novembre.

Début décembre, Vincent di Pace fait parvenir la note suivante au directeur de la Poste : « ...*Au cours de mon dernier voyage à Vichy, j'ai soumis à l'approbation du Maréchal Chef de l'Etat, les projets de timbres ci-joints. Si, d'une part, le projet concernant l'émission de Noël du Secours National est retenu, par contre les projets de timbres typographiés à l'effigie du Chef de l'Etat ont soulevé de vives critiques. Il est bien certain que lorsqu'on les compare aux timbres en taille-douce, on ne peut que constater que les épreuves soumises sont d'une valeur bien moindre.*

J'estime qu'il est préférable d'abandonner le projet d'émettre des timbres des valeurs 10, 15 et 20 francs en typographie à l'effigie du Chef de l'Etat et je serai obligé à Monsieur Moignet [NDLR : le directeur de la Poste] de bien vouloir rechercher un autre sujet de timbres. »

Ce n'est pas la première fois que le portrait du maréchal cause des soucis à Vincent di Pace (voir encadré ci-contre). Peu de temps avant Noël, les discussions reprennent entre les divers responsables de la Poste. Et après avoir choisi d'abandonner également le 5 francs typographié au type *Draeger*, on prend la décision d'émettre des timbres de petit format illustrés avec

des armoiries de province.

Dans la note qu'il envoie à son ministre, Vincent di Pace précise : « ... *Le choix des armoiries de nos PROVINCES me paraît être une solution heureuse de la question tant du point de vue technique que du point de vue philatélique. Les nouveaux timbres seraient de petit format et les couleurs – du moins les principales – des armoiries seraient reproduites ; ils seraient renouvelés chaque année et la série ainsi obtenue compléterait heureusement celle des 24 figurines en taille-douce précédemment émises et qui représentent les armoiries de certaines VILLES de France. »*

Manifestement le secrétaire général des PTT considère que les deux séries *Blasons* émises en 1941 et 1942 ont rencontré un succès certain malgré des conditions de vente restrictives (obligation d'acheter des séries au complet) et le coût assez élevé de ces émissions (60 francs de 1941 correspondent à

17,23 € d'aujourd'hui et 60 francs de 1942 représentent environ 14,33 €). Les chiffres de vente : 600 000 séries pour la première émission et 560 000 pour la seconde, sont des résultats assez remarquables pour l'époque d'autant plus que ce sont les milieux philatéliques qui ont absorbé la plus grosse partie des ventes.

Dans cette même note datée du 26 décembre, il demande également l'agrément du ministre pour les armoiries choisies : 5 francs : Lyonnais, 10 francs : Bretagne, 15 francs : Provence et 20 francs : Ile-de-France. L'accord est donné sans autre discussion.

Les premiers en typo trois couleurs

Cinq artistes ont été choisis pour réaliser ces blasons, Charles Dufresne, Achille Ouvré, Jules Piel, Henri Cortot et Robert Louis qui vont bénéficier de

Pétain, un maréchal difficile à mettre en timbre

Tout commence le **13 octobre 1941**, lorsque le secrétaire particulier du maréchal Pétain, le docteur Menetrel, fait part des « *nombreuses réclamations* » reçues après la parution des derniers timbres sortis à l'effigie du Maréchal.



A Vichy, on considère que le tirage du 1 F rouge est complètement raté, qu'il faudrait le retirer de la circulation et le remplacer par « *quelque chose de*

mieux réussi ».

Des instructions sont données verbalement le **29 octobre** à Georges Hourriez pour « *éclaircir les ombres d'un galvano du timbre-poste de 1 F. Maréchal Pétain, type Lemagny.* » Ceci peut laisser sous-entendre l'existence de deux types de timbre pour cette valeur mais cela n'a jamais été démontré jusqu'à ce jour. En revanche, le 80 c du même type, émis en septembre 1941, ne semble pas avoir eu besoin d'être retouché.

Début novembre, on demande également l'exécution d'un poinçon pour la taille-douce en vue d'émettre un timbre pour le tarif étranger, c'est Pierre Gandon qui en a la charge.

En **janvier 1941**, le secrétaire général, Vincent di Pace, précise les différentes

opérations en cours : 1°) gravure de la valeur « 4 F 50 » sur le poinçon exécuté en taille-douce par Gandon (type *Lemagny*).

Ce poinçon sera utilisé pour la fabrication des 2 timbres suivants : – le timbre correspondant au tarif de la lettre du régime international – le timbre de 4,50 F (lettre recommandée du régime intérieur).

2°) gravure de la valeur « 15 F » sur le poinçon du timbre de 5 F *Hôtel-Dieu de Beaune* établi par Feltesse. Cette dernière figurine sera remplacée par un timbre de 5 F petit format taille-douce à l'effigie du Maréchal, d'après un portrait de la maison



Draeger.

3°) gravure de la valeur « 50 F » sur le

l'aide du grand spécialiste de l'héraldique, Jacques Meurgey. Ce dernier s'est manifesté auprès de la Poste le 4 janvier 1943 : « ... Si vous êtes dans l'intention de faire une nouvelle émission de timbres héraldiques, ne conviendrait-il pas de vous adresser à un véritable héraldiste pour les maquettes. J'ai les plus grandes craintes, car les graveurs attirés de votre Ministère, quel que soit leur talent, se révèlent en héraldique tout à fait inexpérimentés... »

Et c'est ainsi qu'on demandera à certains artistes «... de vouloir bien exécuter, pour le moment, un simple dessin au trait, sans les couleurs, des armoiries ... Ce procédé vous permettra ainsi d'apporter plus facilement au dessin les modifications que M. Meurgey pourrait juger utiles. »

Un conseil vraisemblablement très avisé et qui donnera de très beaux résultats comme on peut le voir sur les différentes maquettes reproduites ici.

Premier timbre à paraître, le 10 francs Bretagne qui fait l'objet d'une insertion dans le B.O. des PTT : « Un timbre de 10 francs aux armes de Bretagne a été émis le 25 mars 1943.

Cette figurine de petit format tirée en typographie est destinée à doubler le timbre-poste de 10 francs en taille-douce représentant le beffroi d'Arras qui devra désormais être vendu aux seules personnes qui en feront la demande expresse. »

Viennent ensuite le 20 francs Ile-de-France émis à la fin avril et les 5 francs Lyonnais et 15 francs Provence émis le 15 mai.

Et contrairement à ce qu'avait sans doute imaginé M. Di Pace lorsqu'il avait eu cette idée de faire émettre des blasons, ses timbres ne reçurent pas l'accueil escompté. Le tout premier, celui de la Bretagne a été jugé particulièrement laid. « ... ce timbre de 10 fr. n'a pas la moindre étoffe, c'est une vul-

gaire doublure d'aspect minable à reléguer au plus tôt au magasin des accessoires tout en pensant qu'en ces temps de restrictions, on doit, même en philatélie, nous forcer à manger des navets. », écrit J. Fischer dans L'Echangiste Universel du 15 avril 1943. Mais lorsque les trois autres ont été mis en vente, L'Echo de la Timbrologie y voit « une série homogène, de présentation sobre et discrète, et qui, dans un album ne fera pas mal du tout. » Difficile de dire le contraire, d'autant que ces mêmes timbres montrent une nouvelle prouesse technique de l'Atelier du timbre : ils sont imprimés en trois couleurs !

Ce qui ne l'empêche pas de critiquer vivement la réalisation même des armoiries et de contester leur origine. Dans sa livraison du 31 mai 1943, il n'hésite pas à écrire : « Nous voulons bien reconnaître au Maréchal de France, chef de l'Etat, le droit de modifier ●●●

poinçon établi par Piel et qui a servi à la fabrication des 4 timbres grand format à l'effigie du Maréchal. Le timbre de 50 F Guynemer sera supprimé.

21 février 1942 : des modifications sont demandées sur le poinçon réalisé par

Pace persiste à stopper cette fabrication qui n'a d'ailleurs rien d'urgent. Il attendra la parution du timbre en taille-douce du type Draeger ; à ce moment, il comparera les deux figurines et prendra la meilleure. »

S'agit-il de l'arrêt de la fabrication du 50 francs au type Piel comme on l'a vu plus haut ? Très vraisemblablement, bien que nous n'ayons trouvé aucune preuve physique de l'existence de ce timbre.

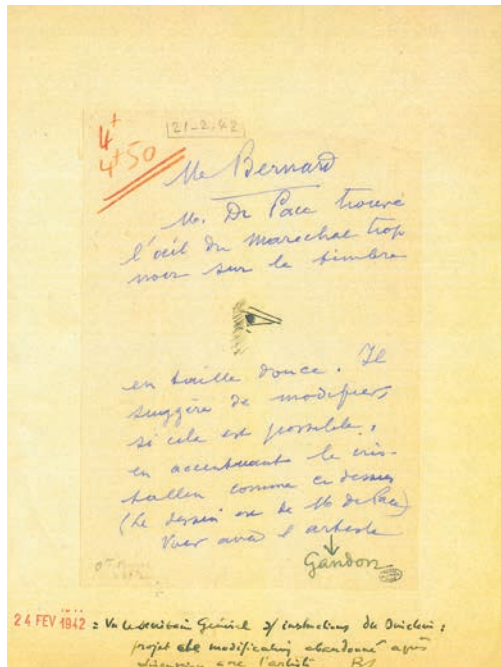
veston, à droite, donne à la tête une allure engoncée. Pour dégager le cou, ou en donner l'impression, il suffirait d'atténuer la netteté de la ligne du veston en la noyant dans une ombre. Il semble qu'une retouche à la taille permette d'atteindre ce résultat. »

Les instructions sont données en ce sens au graveur, Charles Mazelin. Le 2 mai, le docteur Menetrel approuve les modifications ; le timbre commence à être imprimé le 18.

Décembre 1942 : Vincent di Pace se rend à Vichy pour soumettre les épreuves en typographie des 5 francs petit format et 15 francs grand format au type Draeger. Devant les très vives critiques, le projet d'émettre ces timbres est abandonné.

23 décembre 1942 : Georges Hourriez reçoit la somme de 6 000 francs pour son poinçon typo du 5 francs ; la même somme est versée à Henri Cortot pour des poinçons grand format au même type de 10 à 20 francs.

17 avril 1942 : une première épreuve du poinçon du 5 francs petit format au type Draeger est soumise au docteur Menetrel. Commentaires : « La netteté de la ligne du



© Musée de la Poste

Gandon mais restent sans suite (voir ci-dessous).

7 mars 1942 : on lit sur une note concernant le timbre à 50 francs : « M. Di



Les projets en typographie de Cortot non acceptés. (DR)

●●● *les blasons – il n'en abuse d'ailleurs pas ! – mais que les Postes s'arrogent le même pouvoir, nous ne saurions l'admettre.* »

Jacques Meurgey, se sentant mis en cause, use de son droit de réponse : « *Tout d'abord je revendique l'entière responsabilité des blasons de province qui figurent sur les timbres récemment émis, l'administration des Postes m'ayant fait l'honneur de suivre mes conseils.* » Et il fera parvenir au journal des explications détaillées sur les origines des blasons contestés et il obtiendra des excuses.

En fait, il bénéficie de la tutelle de la Commission des sceaux et armoiries de

Des origines contestées...

l'Etat créée par le garde des Sceaux au mois de mars 1942 et chargée, entre autres, d'examiner, étudier, mettre au point les projets d'armoiries émanant des communes et des collectivités publiques. Cette commission a évidemment son siège à Vichy (Hôtel du Parc, bureau 139) mais aussi une permanence chez M. Meurgey, conservateur du service d'héraldique et de sigillographie aux Archives nationales à Paris. Mais les PTT remarquent surtout l'article publié par le journal *l'Appel* dans son édition du 1^{er} juillet et dans lequel figurent quelques phrases assassines du genre : « *... l'administration s'est payé la tête des collectionneurs comme jamais elle ne se l'était payée (...) on a beau imprimer « Ile-de-France » sur le blason du Lyonnais ou sur celui de l'Orléanais (le dessin est le même) nous n'aurons jamais une vignette au blason de l'Ile-*

de-France. Erreur ou fumisterie ? La question est posée. »

Vincent di Pace est à nouveau obligé d'adresser une longue note d'explications au ministre qui a demandé s'il fallait réagir. De son côté, M. Meurgey à qui l'on a fait parvenir l'article, a préparé un projet de réponse et donne sa version de l'affaire : « *J'ai nettement le sentiment, devant l'insigne mauvaise foi et l'absence de preuves et de sources de ces attaques non signées, qu'il s'agit d'un mécontentement provenant, soit de l'hostilité contre ces blasons où certains croient voir, assez sottement, des allusions politiques, soit, ce qui est plus vraisemblable, de la fureur d'un artiste – d'un graveur peut-être – évincé.* »

Le secrétaire général des PTT choisit la nuance :

« *Outre que l'Administration n'a pas coutume d'engager des polémiques dans la presse au sujet des figurines qu'elle émet ..., il apparaît, par ailleurs, que le texte proposé par M. Meurgey revêt un caractère par trop acerbe pour recueillir l'entier assentiment de mes services.*

Je ne puis, dans ces conditions, que laisser le soin à Monsieur de Meritens [NDLR : le chef de cabinet de Jean Bichelonne, ministre secrétaire d'Etat de la Production industrielle et des Communications] de décider de la suite qu'il convient de réserver à la suggestion de M. Meurgey. »

Monsieur de Meritens aimerait bien répondre et prépare un brouillon de lettre destinée au seul rédacteur en chef de *l'Appel*, mais on décidera finalement de ne pas répondre et l'affaire en restera là.

Comme prévu, la série sera renouvelée l'année suivante. Quatre timbres revêtus des mêmes valeurs faciales sont émis en mars et avril 1944. Il y a là la Flandre, le Languedoc, l'Orléanais et assez curieusement le blason de la Normandie (nous sommes à six petites semaines du débarquement lorsqu'il est mis en vente).

En 1945, il y a pléthore de timbres d'usage courant en France et les PTT feront l'impasse sur la série des blasons, exception faite pour Metz et Strasbourg qui bénéficieront chacune d'un timbre pour leur libération.

Les milieux philatéliques salueront les



Maquette originale (© Musée de La Poste)

quatre blasons émis en 1946 : ils montrent les quatre provinces qui étaient convoitées par l'ennemi et surtout ils surprennent par la qualité de leur réalisation ! A la différence des séries de 1943 et 1944, ils sont pourvus de petites valeurs faciales permettant l'affranchissement des journaux et de certaines catégories d'imprimés. Il en sera ainsi jusqu'à la fin des années 1950 où, étonnement, la Poste continue d'émettre des blasons libellés en centimes bien que les pièces de monnaie correspondantes n'existent plus ! On ne pourra donc se procurer des timbres comme par exemple les 70 c *Lyon* ou 80 c *Toulouse* de 1958 qu'en les achetant par dizaine.

Au total, c'est une soixantaine de blasons qui seront émis jusqu'en février 1972, date de parution du 0,20 F *Saint-Lô* avec trois barres de phosphore. Cet ensemble, particulièrement agréable à regarder et peu onéreux à acquérir, a déjà séduit des générations de collectionneurs et continuera à produire la même impression. Comme très souvent, ce sont les idées les plus simples qui résistent le mieux à l'épreuve du temps. ■

Michel Melot

Documentation :

Dossiers d'émission des archives du musée de La Poste (Paris).



Maquette originale (© Musée de la Poste)